



Procès verbal du
CONSEIL SCIENTIFIQUE
 de la MSHA

Lundi 10 janvier 2011
9H30-12H30

Étaient présents ou représentés :

- **M. le Professeur Yannick LUNG**, Directeur du Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée (GREThA-UMR 5113 CNRS), Président du Conseil Scientifique de la M.S.H.A.
- **M. Régis RITZ**, Président Honoraire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- **M. Henri DUDAY**, Directeur de Recherche au CNRS, UMR 5199 CNRS-PACEA : De la Préhistoire à l'Actuel : Cultures, Environnements et Anthropologie / Université Bordeaux 1).
- **M. Philippe LECONTE**, Délégué Régional, CNRS-Délégation Aquitaine-Limousin (D.R.15), représenté par **Mme Florence PARNIER**, Adjointe au Délégué Régional du CNRS.
- **M. Jacques PALARD**, Directeur de Recherche au CNRS, Membre de l'UMR 5116 CNRS – Centre Emile Durkheim, Science politique et sociologie comparatives, représentant le CRRDT du Conseil Régional d'Aquitaine.
- **M. le Professeur Jacques JAUBERT**, Directeur de PACEA : De la préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie (UMR 5199 CNRS), Université Bordeaux 1.
- **M. le Professeur Charles-Henri CUIN**, Université Victor Segalen-Bordeaux 2, Département de Sociologie.
- **M. le Professeur Vincent VLÈS**, Vice-Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, chargé des relations avec les collectivités locales, Directeur de l'Institut de Recherches sur les Sociétés et l'Aménagement (I.R.S.A.M.).

- **M. Claude SORBETS**, Directeur de Recherche au CNRS, Délégué à la Recherche de l'IEP de Bordeaux et Membre de l'UMR 5116 CNRS– Centre Emile Durkheim, Science politique et sociologie comparatives.
- **M. Alain d'IRIBARNE**, Directeur de Recherche au CNRS, ancien Administrateur de la Fondation M.S.H. Paris.
- **M. le Professeur Serge WOLIKOW**, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.
- **M. le Professeur Christophe BOUNEAU**, Directeur de la M.S.H.A.
- **M. Philippe AUVERGNON**, Directeur de Recherche au CNRS, Centre de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (C.O.M.P.T.R.A.S.E.C.-UMR 5114 CNRS), Université Montesquieu-Bordeaux IV,
- **Mme le Professeur Valérie CARAYOL**, Directrice de l'Équipe Médiation, Information, Communication, Art (M.I.C.A.-EA4426), Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.
- **M. le Professeur Pascal DURIS**, Directeur adjoint de l'EA SPH (Sciences, Philosophie, Humanités) EA 4574 Bordeaux 1 et Bordeaux 3, Université de Bordeaux 1.
- **Mme le Professeur Anna KRASTEVA**, Directrice du Centre d'Études Ethniques, les Réfugiés et les Migrations C.E.R.M.E.S., Nouvelle Université Bulgare.
- **Mme Eugénie ROKHAYA AW-NDIAYE**, Docteur en Communication et Développement de l'Université du Québec, Directrice du Centre des Sciences et Techniques de l'Information C.E.S.T.I., Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- **M. Professeur Luciano SEGRETO**, Professeur d'Histoire des Relations Économiques Internationales à la Faculté de Sciences Politiques de l'Université de Florence (Italie).

Étaient excusés :

- **Mme E. COUTANCEAU**, Conseillère Régionale, représentante titulaire du C.R.A. au CS de la MSHA.
- **M. le Professeur P. BRUN**, Président de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- **M. le Professeur Patrick BAUDRY**, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3
- **M. Frédéric TESSON**, Maître de Conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur-adjoint du Laboratoire Société Environnement Territoire (S.E.T.-UMR 5603 CNRS).
- **M. le Professeur Jean-Jacques CHEVAL**, Membre de l'EA Médiation, Information, Communication, Art (M.I.C.A.-EA4426), Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.
- **M. John TOLAN**, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin à Nantes.

- **M. Alain VIAUT**, Chargé de Recherche H.D.R. au CNRS, Membre de l'UMR 5222 CNRS - Europe, Européanité, Européanisation (EEE).

- **M. Loïc GRARD**, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux 4, Vice-Président de l'Université Chargé de la Recherche.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2010
2. Insertion de la MSHA dans le dispositif interuniversitaire régional
3. Présentation des projets déposés à la MSHA dans le cadre de l'AAP régional 2011.
4. Renouvellement du Conseil scientifique : élection du nouveau président
5. Questions diverses

Président de séance : Y. Lung

Secrétaire de séance : J. Oliva

M. Lung, élu président du Conseil scientifique de la MSHA à la dernière séance du 24 septembre 2010, ouvre la réunion en annonçant qu'il doit renoncer à cette fonction. En effet comme il l'avait annoncé le 24 septembre dernier il s'était porté candidat à la présidence de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, pour succéder à M. Jean-Pierre Laborde, et il avait d'emblée annoncé au CS que s'il devait être élu Président d'Université, il serait naturellement amené à démissionner de la présidence du Conseil scientifique de la MSHA.

L'élection à la présidence de Bordeaux IV a eu lieu le 13 décembre dernier et M. Lung a été élu dès le premier tour. Un nouveau président du Conseil scientifique de la MSHA doit ainsi être élu aujourd'hui, conformément au point 4 de l'ordre du jour. Il préside donc aujourd'hui sa première et dernière séance, mais il restera bien entendu malgré, ou plutôt grâce à ses nouvelles fonctions présidentielles, encore plus à l'écoute de la vie scientifique et institutionnelle de la MSHA.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2010

Après la correction orthographique du nom de M. Thoenig, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2. Insertion de la MSHA dans le dispositif interuniversitaire régional

M. Lung rappelle aux non Bordelais l'évolution récente du contexte universitaire local. Trois universités – Bordeaux 1, Bordeaux 2 et Bordeaux IV – ont déposé auprès du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur un dossier commun en vue de la création d'un établissement unique au plus tard au 1er janvier 2014¹. Seule l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 n'a pas souhaité s'inscrire dans cette dynamique et ce, du moins, jusqu'au terme (avril 2012) du mandat de son Président actuel Patrice Brun. Bordeaux 3 se place ainsi de fait un peu en marge du processus de construction de l'Université de Bordeaux, mais il a été convenu par les quatre Présidents que la porte resterait toujours ouverte et que Bordeaux 3 serait de toute façon associée aux grandes décisions à prendre dans un avenir proche. Par ailleurs chaque Université engagée dans le processus de construction de l'établissement unique fait une fois par an le point sur l'avancement du processus et valide son adhésion. Elle dispose d'une possibilité de retrait en cas d'incompatibilité majeure.

En parallèle le PRES Université de Bordeaux continuera d'exister. Il sera prochainement rejoint par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour comme membre fondateur. L'UPPA est pour le moment uniquement membre associé.

M. Lung souligne que, dans cette nouvelle configuration, la situation de la MSHA devient à nouveau ambiguë du fait de ses missions transversales et de son adossement financier à l'Université Bordeaux 3. Il a cependant bon espoir que la situation soit clarifiée au cours du quinquennal qui vient de commencer. L'incertitude touche également le périmètre de ses activités et de ses champs scientifiques. En effet des regroupements viennent de s'opérer sur le campus bordelais dans l'objectif de répondre à l'appel à projets LabEx¹ et la MSHA n'a pas été associée directement à la réflexion. En parallèle l'Université de Bordeaux postule pour être l'un des dix sites relevant de l'Initiative d'excellence (IdEx) en France. Dans ce cadre trois projets supplémentaires concernant les SHS se sont dégagés :

- Les *Digital Humanities*,
- Le Forum « Montesquieu-Justice »,
- Le pôle « Innovativité ».

¹ Le dossier s'intitule : *Projet stratégique commun, Vers un nouveau modèle d'Université.*

A) Les *Digital Humanities*

Madame Carayol présente le projet en s'appuyant sur une présentation *powerpoint*. L'objectif majeur consiste à associer des professionnels des sciences de l'informatique à la communauté de chercheurs en SHS, en mettant en commun les ressources, les outils et les savoir-faire. Un résumé du projet figure en Annexe 1 de ce compte-rendu.

B) Le Forum « Montesquieu-Justice »

Ce projet s'articule autour d'un lieu - le bâtiment actuellement en cours de réhabilitation situé en plein centre de Bordeaux sur la place Pey Berland. Il s'agit du bâtiment historique de la Faculté de Droit agrandi par l'ancien bâtiment de l'IEP attenant. Le bâtiment réhabilité servira de vitrine aux études juridiques. Il sera le lieu de recherches fédératives en droit, intégrant les formations continues et professionnelles et les formations à destination des étrangers. Enfin il servira également de lieu d'accueil et d'orientation pour le grand public intéressé par les études juridiques. Cet accueil sera assuré par les étudiants en droit (M2).

C) Le pôle « Innovativité »

Il existe actuellement une plateforme VIA Inno (= Veille sur l'Innovation en Aquitaine) gérée par les économistes de Bordeaux IV (GREThA), mais qui peut être mise à la disposition de l'ensemble des SHS. Il pourrait être opportun de créer un *Institut de l'Innovation en Aquitaine* dans lequel la MSHA pourrait jouer un rôle stratégique, tout en renforçant son identité autour de la problématique de l'innovation, développée dans le cadre de deux programmes quadriennaux depuis 2003¹.

M. Lung, à partir des considérations qu'il vient d'exposer, propose à l'assemblée un échange stratégique sur la question : « Comment positionner la MSHA dans ce paysage de plus en plus structuré ? ». En effet d'une part la MSHA ne représente pas d'emblée un « interlocuteur naturel » des autres institutions et d'autre part son adossement à Bordeaux 3 pourrait constituer un réel handicap dans la dynamique convergeant vers l'établissement unique sur le campus bordelais.

M. Bouneau donne alors sa vision du positionnement institutionnel et scientifique actuel. Il réaffirme le soutien de l'Université Bordeaux 3 dont le Président et l'ensemble de l'équipe présidentielle, en ce moment-même en réunion du Conseil scientifique de l'Université, nous rejoindront à la réunion officielle des vœux organisée

¹ En particulier le LabEx « Monde en Transition, Bien-être, gouvernance, globalisation » (METIS) rassemble sur le site bordelais, autour d'une thématique transversale centrée sur les domaines de la santé, cinq UMR bordelaises de SHS.

ce soir à la MSHA. Il rappelle que l'adossement financier de la MSHA à Bordeaux 3 concerne exclusivement le projet quinquennal ministériel 2011-2015, les autres volets et, notamment les projets régionaux, relèvent directement de la Maison. Il rappelle également le soutien du Rectorat manifesté encore récemment dans le domaine de la rénovation de nos infrastructures. Il souligne enfin que, pour la première fois et grâce à l'intervention vigilante de M. Lung, la MSHA est citée précisément comme levier de structuration des SHS dans le projet stratégique de l'Université de Bordeaux.

M. Wolikow ne comprend pas, avec un regard forcément extérieur, la décision de Bordeaux 3 qui manifeste sa réticence profonde vis-à-vis de l'établissement unique. Il remarque qu'aujourd'hui l'interdisciplinarité devient un vocable omniprésent et non plus l'apanage de quelques précurseurs.

En l'absence de représentants de Bordeaux 3, M. Lung ne peut que se faire l'écho des craintes formulées à l'occasion de réunions récentes par le Président Patrice Brun et son équipe :

- Le mouvement vers l'établissement unique se ferait sous la pression du Ministère dans un calendrier trop serré d'où le sentiment de l'impossibilité de toute initiative concertée, en perdant donc le contrôle du processus.
- La nouvelle entité serait susceptible d'opérer des transferts de postes d'enseignants-chercheurs vers les sciences dures.
- La nouvelle entité, structurée non pas sur le modèle de la LRU mais sur celui du Grand établissement, pourrait augmenter considérablement les droits d'inscription, voire opérer une sélection à l'entrée de l'Université, deux points particulièrement sensibles au sein de Bordeaux 3.

M. Bouneau confirme la crainte de certains collègues de voir la diversité et l'offre des enseignements réduites au profit des seuls enseignements « rentables ». L'adhésion de Bordeaux 3 au futur Grand établissement sera probablement un débat essentiel de la future campagne présidentielle au début de l'an prochain. La situation actuelle ne peut être dommageable à la MSHA si nous préservons de bonnes relations avec l'ensemble de nos interlocuteurs et avançons pas à pas vers une solution qui conviendrait à tous nos partenaires.

M. Wolikow demande pourquoi le lien de la MSHA avec le PRES ne peut pas évoluer plus rapidement, car la Maison pourrait être l'outil, le support et le carrefour de toute une série d'opérations structurantes pour les SHS. Le point de vue du CNRS a d'ailleurs évolué, dans le sens où l'INSHS soutient désormais toutes les structures fédératives dans les PRES en France. Pour M. Lung la perspective du PRES, voire du Grand établissement, est la seule valable à terme, car sinon la Maison risque de devenir uniquement une Maison de la recherche de Bordeaux 3.

¹ Les « Logiques Spatiales de l'Innovation » LSI (prgr. quadriennal 2003-2006) et les « Trajectoires de

M. d'Iribarne constate la cristallisation progressive d'un côté d'un Etablissement unique à Bordeaux et de l'autre d'un PRES à la dimension de l'Aquitaine. A partir de ce constat, la MSH Aquitaine sera toujours le lieu idéal pour porter des initiatives régionales comme par exemple celle concernant les travaux de recherche communs des pôles juridiques palois et bordelais.

M. Duris éclaire le débat du point de vue de l'universitaire de Bordeaux 1. Il travaille depuis plusieurs années en permanence au carrefour de deux Universités (UB1 et UB3). Il reconnaît que pour son équipe de recherche la situation devient compliquée avec les choix de Bordeaux 3. Pourtant il ne constate à Bordeaux 1 aucune hostilité vis-à-vis des SHS. Il voit tout au plus un risque d'instrumentalisation des SHS par les sciences dures, mais qui demeure très mesuré. Les sciences dures sont à son avis actuellement parfaitement aptes à s'adapter et à écouter les besoins des SHS. L'attitude de Bordeaux 3 ne facilite pas les initiatives de coopération.

M. Ritz en tant qu'ancien Président de Bordeaux 3 se déclare attristé, sinon inquiet, devant cette situation, mais il souhaite relativiser et éviter tout jugement sévère car Bordeaux 1 a pu se montrer parfois d'une maladresse criante. Il comprend par ailleurs certaines craintes de ses collègues, au regard de l'évolution actuelle des Universités britanniques où l'on supprime pour des raisons budgétaires toute une série de chaires, notamment en langues et en archéologie.

Mme Carayol décrit le désarroi dans son UFR (Sciences des territoires et de la communication) face à la décision du CA de Bordeaux 3 de ne pas adhérer au mouvement d'intégration des autres universités bordelaises. Une réunion spécifique avec les représentants du PRES et de l'équipe présidentielle a eu lieu pour en expliquer les motifs, mais au bout du compte l'UFR s'est montrée majoritairement opposée à l'attitude officielle de son Université.

Mme Aw se demande alors comment notre Conseil scientifique pourrait agir pour contribuer de façon la plus constructive au dialogue interuniversitaire et à la compréhension interdisciplinaire.

Mme Carayol souligne que la MSHA est totalement impliquée dans le projet *Digital Humanities* – partie prenante, lieu de réunion et, pourquoi pas si le projet aboutissait, son lieu d'hébergement ou du moins le lieu d'hébergement de sa structure de pilotage. Actuellement la MSHA héberge déjà l'antenne régionale de l'ISCC.

3. Présentation des projets déposés à la MSHA dans le cadre de l'AAP régional 2011.

M. Lung déplore la date tardive de réception et de transmission aux membres du CS des trois projets portés cette année par la MSHA rendant impossible tout examen scientifique approfondi. Il s'interroge sur la possibilité même et l'opportunité de mettre en place une procédure avec une présentation par le porteur et une évaluation par un ou plusieurs experts.

M. Bouneau explique qu'en réalité c'est la première fois que les projets déposés par la MSHA dans le cadre de l'appel régional sont examinés en conseil plénier. Jusqu'à présent les projets étaient uniquement discutés et validés en Bureau du CS. Il nous a été possible cette année de placer la réunion du CS juste avant la date limite de dépôt au CRA, de sorte que les projets puissent être présentés à ce conseil plénier.

Mme Krasteva indique qu'elle a pu parcourir deux projets et que ceux-ci correspondent bien aux critères requis pour valider leur transmission au Conseil régional. Certes des points de contenu restent à améliorer, présentation de la méthode de travail, le choix des indicateurs, les moyens de valorisation des résultats, mais les grands principes justifiant leur portage par une Maison des Sciences de l'Homme sont respectés.

M. Lung propose de présenter les trois projets de façon très synthétique.

a/ M. Duris, qui est l'un de ses coordinateurs, présente le projet « **Le Patrimoine industriel de l'Aquitaine, outil pour une valorisation de l'innovation (PIAq)** ».

M. d'Iribarne demande si le projet intègre la dimension des conflits sociaux et de leurs effets structurants sur l'espace, en particulier dans le domaine des sites portuaires. Mme Carayol confirme que ce type d'approche peut produire des résultats intéressants, comme le prouve certains musées d'entreprises dont celui de Gaz de Bordeaux qui a écrit son histoire à partir de ses conflits sociaux. M. d'Iribarne souligne que cette problématique peut servir de fil conducteur à la construction d'un projet, car la mémoire sociale véhiculée à travers les témoignages d'acteurs peut aider à faire revivre l'histoire d'un lieu, voire d'une branche d'activités.

M. Bouneau précise que la région Aquitaine (hormis le département de la Gironde) ne dispose pas d'un guide du patrimoine industriel et que, par conséquent, ce type de publication devrait constituer le livrable-cible du projet.

b/ M. Oliva présente le projet « **Grands consommateurs d'eau. Ressources en eau et grands consommateurs d'eau potable (GRACE)** ».

Les membres du Conseil manifestent leur inquiétude sur la faiblesse numérique de l'équipe de base bordelaise, la justification insuffisante de la position de

la start-up AGE (position de marketing ?, qu'apporte-t-elle au projet ?) et la faiblesse de certains points de la problématique, en particulier sur la question des usages de l'eau.

Comme dans le cas précédent, ces remarques seront communiquées aux porteurs du projet.

c/ M. Bouneau, qui est l'un de ses coordinateurs, présente le projet « **Les trajectoires des stations touristiques en Europe XIX^{ème}-XXI^{ème} siècles : dynamiques d'innovation et tensions d'aménagement. (EUROTOUR)** ».

M. Wolikow regrette l'absence de l'oenotourisme dans ce projet, qui aurait pu offrir une nouvelle opportunité de collaboration avec la MSH de Dijon. M d'Iribarne s'interroge sur les conditions de mise en œuvre d'une approche résolument européenne et sur l'articulation entre la dimension atlantique et la dimension européenne.

Le débat qui suit la présentation de ces trois projets porte sur la question de fond concernant la procédure de présentation et d'évaluation.

A la différence des projets PIAq et EUROTOUR, le porteur du projet GRACE est absent. M. Duday s'interroge alors sur le déséquilibre de la présentation qui favorise, logiquement, le(s) projet(s) dont les porteurs sont présents et renvoie aux remarques initiales formulées par M Lung sur la question de la procédure de présentation et de validation. Il suggère de définir en amont un rapporteur par projet qui n'en serait pas membre. On pourrait également envisager d'inviter l'un des porteurs à la séance du CS pour en faire une présentation et répondre aux questions éventuelles.

M. d'Iribarne intervient en soulignant que le CS a le choix entre deux attitudes : soit une procédure « légère » avec uniquement information et débat, soit une procédure « lourde », du type appel à projets quadriennal, incluant une sélection. Mme Krasteva indique que cette seconde option prévaut dans certaines MSH.

M. Wolikow est dubitatif par rapport à cette seconde option car la présentation par un rapporteur et une sélection de projets signifieraient que l'on se substitue en amont aux experts du Conseil régional et que l'on s'expose au risque qu'un projet validé par la MSHA puisse très bien ne pas être retenu par le Conseil régional, ce qui pourrait remettre en question la crédibilité de notre procédure. Rien ne nous empêche en revanche de réaliser une auto-évaluation *a posteriori* p.e. sur la base de la prise en compte par le porteur du projet de la critique des membres du CS ou, en fin de compte, du nombre de projets retenus. D'un autre côté il existe des régions (par exemple les. Pays de la Loire) où le Conseil régional confie intégralement la procédure

de sélection à la MSH ; dans ce cas, naturellement, la procédure revêt une autre dimension, globale.

M. d'Iribarne pense que dans cet appel à projets spécifique du CRA le rôle du CS, au demeurant stratégique, doit être d'examiner si le projet de recherche correspond aux critères identifiant une MSH en termes des cinq « I »¹, et s'il est de ce fait présentable et « soutenable » par la MSHA. M. Palard ajoute qu'il n'est pas souhaitable que le Conseil régional connaisse les avis et, notamment, les critiques des établissements par rapport aux projets qu'ils portent.

M. Lung soumet alors au vote de l'assemblée l'opportunité de transmettre les trois projets au Conseil régional. La transmission des trois projets est validée à l'unanimité.

4. Renouvellement du Conseil scientifique : élection du nouveau président

La question du cinquième siège vacant de membre extérieur est restée en suspens depuis la réunion de septembre du CS. Elle sera traitée en Conseil d'administration de juin prochain.

M. Lung revient alors sur les raisons qui motivent sa démission de la fonction de président du CS de la MSHA. L'intérêt de sa candidature avait été de souligner le positionnement interuniversitaire de la Maison. Son successeur devrait donc dans la mesure du possible toujours incarner ce positionnement interuniversitaire.

M. Bouneau remercie tout d'abord vivement M. Lung pour son exercice certes très court de la présidence du CS, mais qui a su jouer un rôle très fructueux d'aiguillon et d'accélérateur des dossiers. Il passe alors la parole à M. d'Iribarne qui avait dressé au cours de la séance précédente du CS un portrait-robot du candidat idéal à cette fonction, en identifiant les mérites respectifs des profils « rond-carré » et « carré-rond ». MM. Bouneau et Lung pensent qu'il représenterait un excellent candidat dans la mesure où il incarne à la fois les liens entre l'Université et le CNRS, entre Paris et la province, à l'intérieur de l'Aquitaine entre Bordeaux et l'UPPA. Par sa position même, par son expérience multiforme de responsable et d'expertise de la recherche à l'échelle nationale et internationale, il ne peut être accusé de partialité vis-à-vis des établissements aquitains.

M. d'Iribarne précise d'abord qu'il avait dressé un portrait-robot pour montrer qu'il n'avait pas vraiment le profil type pour cette fonction... Plus sérieusement, il pense que le rôle d'un président de Conseil scientifique est de faire émerger dans les

¹ Interdisciplinaire, interinstitutionnel, international, incubation/innovation, insertion dans le milieu régional.

débats contradictoires des prises de position consensuelles. Le choix d'une personne pour une fonction devrait toujours reposer sur une évaluation rationnelle avantages/inconvénients.

Il considère qu'au titre des premiers, il peut faire prévaloir une bonne connaissance des enjeux spécifiques et transversaux des MSH (Quel positionnement stratégique scientifique doivent-elles adopter ?) et d'une solide expérience, voire d'un « penchant naturel », pour l'ingénierie scientifique. Les CS devraient être les forces motrices des institutions, capables de formuler des propositions et, le cas échéant, de mobiliser des forces de résistance argumentée. Il s'interroge cependant sur la mémoire que conserve ou non la communauté universitaire bordelaise de son action vingt ans auparavant comme directeur du Département SHS du CNRS. Il laisse donc l'assemblée faire une évaluation rationnelle avantages/inconvénients, donc stratégique, de sa candidature. S'il était élu il sera amené, contrairement à sa pratique et sa contribution actuelles de membre du CS, à se taire « massivement » au cours des séances, car le rôle du président consiste d'abord à faire parler les autres, en restant impartial dans les débats, tout en orientant les choix stratégiques.

M. Duday trouve important d'avoir un président du CS qui ait une expérience approfondie du fonctionnement des partenaires et des tutelles. Justement aujourd'hui, dans le prolongement de la discussion du début de séance, dans le positionnement de la MSHA par rapport à la fois au PRES, à la Région et à Bordeaux 3, il faut montrer et continuer à développer la mission institutionnelle de la MSHA. Dans la conduite des débats du CS, en particulier sur cette question stratégique, le président en quelque sorte ne parle pas au même moment que les autres, mais sa prise de parole est d'autant plus décisive.

M. Ritz ajoute au bénéfice de la candidature de M. d'Iribarne qu'il apportera à la conduite du CS ses remarquables qualités de synthèse et de vision générale des questions, comme il le démontre régulièrement dans nos réunions, et qu'il serait dommage qu'il envisage de se priver de prendre la parole.

M. Wolikow souhaite savoir comment M. d'Iribarne voit la manière dont le CS pourrait mieux aider la direction de la MSHA dans le développement de son positionnement stratégique et de ses missions scientifiques, au bénéfice de la communauté des chercheurs en Aquitaine.

M. d'Iribarne rappelle alors que la définition de la stratégie générale de la Maison a été marquée par un jalon important : l'organisation en janvier et mars 2009, avec le soutien du CRA, de deux réunions de réflexion sur la structuration des SHS et l'élaboration de programmes transversaux dans le cadre de la construction du PRES de Bordeaux. En termes de réflexion scientifique stratégique, la MSHA s'était alors en quelque sorte substituée à l'absence d'un Conseil scientifique SHS au sein du PRES. M d'Iribarne avait alors attiré l'attention du directeur sur le fait que la MSHA pouvait

être perçue comme usurpatrice de cette compétence. En même temps cette dynamique, qui avait rassemblé au cours de ces deux réunions de janvier et mars 2009 la totalité des responsables d'UMR SHS d'Aquitaine et de nombreux responsables d'EA, a débouché sur la présentation devant le CRA de cinq programmes transversaux. Consacrés à des thématiques interdisciplinaires diversifiées et tous validés par l'expertise du CCRRDT, ils élargissent désormais aujourd'hui considérablement le spectre scientifique et interuniversitaire de la MSHA, au-delà du seul noyau dur de la programmation du quadriennal/quinquennal ministériel.

L'identité d'une institution doit se définir globalement par la cohérence de son projet scientifique, qui constitue sa colonne vertébrale. Ce projet peut et doit évoluer dans le temps, mais son existence, son affichage et sa diffusion/valorisation ont un effet structurant essentiel. Sinon la Maison risquerait de n'être qu'un hôtel dans lequel on loge des chercheurs et des équipes, mais au fonctionnement duquel on ne contribue pas. La vocation prioritaire des MSH consiste à apporter dans leurs territoires respectifs une réelle valeur ajoutée en termes de recherches en SHS et dans leur fertilisation croisée avec les autres disciplines. C'est dans cette perspective scientifique et stratégique qu'intervient notre CS qui doit se rapprocher du CA pour faire entendre sa voix, quitte à, parfois, ne pas être d'accord. Conformément à cette vision et cette recherche de l'utilité collective et de la plus-value scientifique, le président du CS doit assister le directeur dans ses démarches auprès des partenaires et des tutelles. Les institutions sont naturellement doublées par les relations de personnes ; il faut donc constamment envisager et combiner dans les débats les deux niveaux, l'institutionnel et le scientifique.

Mme Krasteva se félicite de participer à un CS de cette qualité qui montre qu'il est parfaitement possible d'avoir trois présidents différents en l'espace de six mois.

M. Palard ajoute que l'expérience de M. d'Iribarne contribue à la « nationalisation », voire à « l'eupéanisation » du cadre des débats de notre CS, nous permettant ainsi de gravir un échelon supplémentaire dans la reconnaissance des missions scientifiques de la MSHA.

Avant de passer au vote, M. Bouneau souligne que la candidature de M. d'Iribarne, après l'élection de M. Lung au poste de Président de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, apporte une dimension nouvelle aux débats et démarches stratégiques sur le positionnement interuniversitaire de la MSHA à Bordeaux et en Aquitaine.

M. Lung ouvre alors le scrutin qui comporte 18 votants. Après le dépouillement des bulletins, il proclame le résultat : **17 suffrages** en faveur d'Alain d'Iribarne et **1 vote blanc**. M. d'Iribarne est élu président du Conseil scientifique de la MSHA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.

Annexe :**Projet *DIGITAL HUMANITIES*
(DHUM)****Résumé**

L'Institut des Humanités Digitales de Bordeaux est un projet de **centre pluridisciplinaire de recherche, d'expertise et de ressources sur les outils et les usages du numérique dans la recherche en SHS**. Ses activités s'articulent autour de 2 axes :

□□□Axe 1 : Recherche sur les pratiques de la recherche en SHS à l'ère numérique

- Observatoire des outils et des usages numériques de la recherche en SHS, en collaboration avec l'Université Laval au Québec.
- Ateliers de recherche thématiques interdisciplinaires sur les Humanités digitales avec des chercheurs de sciences dures (STIC, Informatique), des SHS (Sciences cognitives, Sciences de l'information et de la communication, droit, sciences du langage, géographie, art, etc.) et des opérateurs de la conservation et de la diffusion du savoir.
- Une chaire d'excellence sur le domaine des humanités numériques, avec deux financements de thèse associés
- Ateliers de prospective et vitrine des expérimentations techniques susceptibles d'être utilisées en SHS.

□□□Axe 2 : Expertise et ressources sur les projets numériques en SHS

- Développement de nouveaux outils numériques pour la recherche en SHS, notamment à partir de projets de recherche concrets et mise en place d'un programme de formation pour les chercheurs SHS du PRES et les Ecoles doctorales.
- Construction d'un réseau social de chercheurs centré sur la recherche en SHS (un « Facebook des SHS »).
- Mise en place d'un centre d'expertise et de soutien pour des projets de numérisation universitaires et/ou à vocation patrimoniale et culturelle.

Ce projet répond à **trois objectifs stratégiques** qui ont une ambition nationale et internationale :

1. Favoriser les collaborations entre chercheurs de différentes SHS, et avec les chercheurs d'autres disciplines pour favoriser le « saut numérique » indispensable au développement des SHS et à leur valorisation partenariale
2. Améliorer le rayonnement international des SHS aquitaines, françaises, et francophones
3. Positionner les SHS en France à la pointe des nouveaux usages du numérique au niveau international.

Principaux partenaires - L'Institut rassemblera 8 laboratoires en SHS, STIC et mathématiques appliquées de l'Université de Bordeaux, et sera associé à de nombreuses structures et laboratoires de l'Université dans une logique transversale. Il s'appuiera sur la forte dynamique régionale autour des industries de la numérisation (Projet Polynum, financé par le Conseil régional, les fonds européens FEDER et labellisé par le pôle de compétitivité Alpha-Routes des Lasers).

Sa **mise en œuvre** sera progressive :

- Première année : mise en place de l'observatoire des pratiques, soutien à des projets de recherche concrets sur leur volet numérique et définition du projet de réseau social de la recherche en SHS.
- Années 2 et 3 : conception et diffusion des premiers outils de recherche numériques pour les SHS, mise en place progressive du réseau social SHS.
- A partir de la quatrième année, l'Institut sera pleinement opérationnel et ses activités porteront à la fois sur la recherche, le soutien aux projets de recherche, la diffusion de nouveaux outils, la promotion et l'amélioration du réseau social SHS et l'apport d'expertise aux grands projets de numérisation.

Impact socio économique : L'exploitation des outils conçus pourra être valorisée dans le secteur académique, auprès des industries de la connaissance et du marketing et auprès d'entreprises culturelles et créatives. De nouveaux modèles économiques de valorisation seront expérimentés, en phase avec les nouveaux usages du numériques et l'appui d'un réseau de partenaires économiques. Il est prévu qu'à partir de la 6^e année, plusieurs activités de l'Institut soient en tout ou en partie financées par les ressources qu'elles vont générer.

Moyens demandés : 5 459,2 K€ pour les quatre premières années, 12 599,3 K€ au total sur 10 ans